

(A)

(N° 7.)

SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 25 JUIN 1925

Rapport de la Commission des Finances, chargée
de l'examen du Projet de Loi allouant des crédits
provisoires à valoir sur les Budgets de l'exer-
cice 1925.

*(Voir les n^{os} 6, 14 et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants, séance
du 25 juin 1925.)*

Présents : MM. LAFONTAINE, président ; DECLERCQ, DELANNOY, FRANÇOIS,
HUYSMAN-VAN DEN NEST, LIEBAERT, MOYERSON et VAN OVERBERGH,
rapporteur.

MADAME, MESSIEURS,

Le Parlement avait consenti six douzièmes provisoires assurant la marche
des services publics jusqu'au 30 juin.

La Chambre n'a encore voté aucun Budget.

Le Sénat en a voté cinq.

C'est dans ces conditions que le Gouvernement propose le vote de deux
nouveaux douzièmes.

La Chambre vient de les approuver par 145 voix contre 5 et une abstention.

Votre Commission des Finances, à l'unanimité vous propose de les voter.

Deux de ses membres cependant, tout en refusant leur confiance au
Gouvernement, déclarent se rallier aux nouveaux douzièmes afin de ne pas
contrarier l'exercice normal des services publics.

Le Rapporteur,
CYR. VAN OVERBERGH.

Le Président,
H. LAFONTAINE.